

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 26 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM.COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. AMIDEI
M. BASTELICA	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 26 Juillet 2012

Délibération N°2012 / 178

Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification urbaine des quartiers Cannes et des Salines.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Le présent marché a pour objet la mission de maîtrise d'oeuvre pour la requalification urbaine des quartiers des Cannes et des Salines. L'opération de requalification urbaine des quartiers des Cannes et des Salines s'inscrit dans le cadre du programme de renouvellement urbain de ces quartiers, soutenu par l'ANRU.

Elle porte essentiellement sur l'aménagement des espaces publics en prenant en compte le risque spécifique d'inondation qui affecte les 2 quartiers concernés.

Cette opération accompagne une opération de réhabilitation du parc de logements existants, globalement il y aura peu de démolitions et pas de reconstruction de logements sur le périmètre concerné.

Une consultation a été lancée le 26 avril 2012 avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP/ JOUE. La date de remise des offres avait été fixée au 07 juin 2012 à 11H00.

La présente consultation est répartie en 3 lots définis comme suit :

Lot 1 : Quartier des Cannes

Lot 2 : Quartier des Salines

Lot 3 : Mission transversales

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique Nt	70%
- l'approche retenue par le candidat pour la phase « études »	20%
- l'approche retenue par le candidat pour la phase spécifique « travaux » avec une préoccupation sécuritaire des personnels	20%
- Moyens humains et matériels dédiés à l'opération avec la production d'un organigramme (CV détaillé à fournir) permettant de s'assurer de la maîtrise des risques et de la productivité de l'équipe dédiée	15%
- Qualité et cohérence du planning prévisionnel en rapport avec les moyens dédiés	15%
Prix des prestations Nf	30%

Le Comité d'ouverture des plis s'est réunie le 14 juin 2012 et a retenu les candidatures des entreprises qui présentent les garanties techniques et financières suffisantes pour réaliser le marché.

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 24 juillet 2012 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché de mission de maîtrise d'oeuvre pour la requalification urbaine des quartiers des Cannes et des Salines avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Groupement ARTELIA Ville et Transport / TCR / BET P.di Borgo / M. Pinelli
13 322 MARSEILLE pour un montant de 831 283,31€HT

Lot 2 : Groupement ARTELIA Ville et Transport / TCR / BET P.di Borgo / M. Pinelli
13 322 MARSEILLE pour un montant de 800 160,24€HT

Lot 3 : Groupement ARTELIA Ville et Transport / TCR / BET P.di Borgo / M. Pinelli
13 322 MARSEILLE pour un montant de 360 600,80€HT

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Paul Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code du travail,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment les articles 33 3^o al. et 57 à 59 du Code des marchés publics.
Vu l'arrêté municipal n°2011/885 du 3 mai 2011 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics
Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville dans sa séance du 24 juillet 2012 qui a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 Juillet 2012,

**AUTORISE EXPRESSEMENT LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

A signer et à exécuter le marché de mission de maîtrise d'oeuvre pour la requalification urbaine des quartiers des Cannes et des Salines avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Groupement ARTELIA Ville et Transport / TCR / BET P.di Borgo / M. Pinelli
13 322 MARSEILLE pour un montant de 831 283,31€HT

Lot 2 : Groupement ARTELIA Ville et Transport / TCR / BET P.di Borgo / M. Pinelli
13 322 MARSEILLE pour un montant de 800 160,24€HT

Lot 3 : Groupement ARTELIA Ville et Transport / TCR / BET P.di Borgo / M. Pinelli
13 322 MARSEILLE pour un montant de 360 600,80€HT

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)
Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120726-2012_178-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2012

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Simon RENUCCI